

CONFERENCE DE PRESSE ANNUELLE DU 4 JANVIER 2018

Paul Rechsteiner, président de l'USS

Profiter de la reprise. Réaliser l'égalité salariale et garantir les retraites

Du point de vue des travailleurs et des travailleuses, le bilan de l'année écoulée contient des évolutions positives et négatives. Le clair rejet de la réforme de la fiscalité des entreprises aux dépens de la population se situe dans les points positifs. Comme le fait que le cours du franc ait enfin commencé à se dévaluer et que l'économie amorce une reprise. L'échec à une courte majorité de la réforme de la prévoyance vieillesse pour des raisons diverses et en partie diamétralement opposées est par contre négatif. Outre une légère modernisation du système des retraites, la réforme aurait apporté aux travailleurs et aux travailleuses la première petite amélioration des rentes à un coût modéré depuis des décennies.

Le rejet de la réforme n'a pas réglé les problèmes que rencontrent nos retraites. Au contraire : les anciens problèmes se posent avec une nouvelle acuité. Cela vaut en particulier pour le niveau des rentes. La statistique des caisses de pension montre que les rentes du 2^e pilier, en particulier celles des hommes, baissent dramatiquement. C'est dû à deux facteurs. Premièrement, les taux de conversion hors du minimum légal (surobligatoire) baissent partout dans le pays. Le deuxième facteur a une influence encore plus forte : en raison de leur faible rémunération, les capitaux de vieillesse ne croissent plus que faiblement par rapport au passé. Cette dégradation des futures rentes ne s'était historiquement encore jamais produite. Des rentes en baisse sont de la dynamite sociale et politique. Elles placent le système des retraites suisse devant des défis complètement nouveaux. Alors que les salaires pourtant mis sous forte pression par l'abandon du taux plancher ont tout de même pu être maintenus voire légèrement améliorés, la situation des rentes des caisses de pension, malgré des hausses constantes des cotisations, est préoccupante pour les travailleurs et les travailleuses. Ceci tout particulièrement à la lumière de l'objectif inscrit dans la Constitution qui est de maintenir le niveau de vie antérieur de manière appropriée au moyen des rentes de l'AVS et du 2^e pilier. Les perspectives se sont très fortement dégradées pour les nombreux travailleurs et travailleuses qui sont assurés dans le 2^e pilier auprès d'une assurance-vie.

Une future réforme des retraites doit, hormis le financement additionnel de l'AVS, surtout se soucier du problème de la baisse des rentes. Maintenir le niveau des rentes signifie que les pertes de rentes dans le 2^e pilier doivent être compensées. Et qu'une compensation pour la forte hausse des coûts de la santé doit être trouvée pour les rentes versées actuellement. Les syndicats vont continuer à juger les futures réformes à l'aune du niveau des rentes. Sur la question de l'âge de la retraite par contre, le résultat de la votation du 24 septembre 2017 doit être vu comme une déclaration en faveur du status quo, donc pour le maintien de l'âge de référence actuel.

Dix années se sont écoulées depuis la grande crise financière. Une des causes significatives de cette crise furent les abus et la culture des bonus du secteur financier, auxquelles on peut ajouter l'agrandissement des écarts de salaires et de revenus. Ce ne sont toutefois pas les ceux qui ont profité des bonus qui ont payé les conséquences de la crise, mais bien les salarié(e)s ainsi que la population. Avec la reprise qui s'installe, ces dérives dans l'évolution des salaires et des conditions de travail doivent être corrigées. Il faut aussi veiller à faire reculer le taux de chômage encore bien trop élevé et à offrir aux travailleurs et travailleuses âgés de véritables chances sur le marché du travail.

Il est aussi préoccupant que dans beaucoup de branches, les années de crise aient été utilisées pour rallonger dans les faits le temps de travail. Les personnes employées à plein temps travaillent en moyenne presque une demi-semaine de plus qu'il y a cinq ans. Cette nouvelle tendance va dans la mauvaise direction. Il était jusqu'à présent toujours clair que les augmentations de productivité devaient se répercuter sous forme de réductions du temps de travail. La semaine de cinq jours et le droit aux vacances font aussi partie de ces progrès historiques. Il faut donc veiller à ce que la semaine de 40 heures redevienne la référence. Il faut le rappeler puisque cette année trois conventions collectives de travail centrales seront renouvelées (construction, MEM, CFF).

Les tentatives de soustraire des branches et des catégories entières de salarié(e)s à la protection de la loi sur le travail et plus particulièrement à l'enregistrement du temps de travail doivent être rejetées. Si le Parlement devait mettre en œuvre les interventions allant dans ce sens, les syndicats seraient obligés de les combattre par référendum. Nous sommes convaincus que la population n'accepterait pas de réduire la protection de la santé qu'amène le démantèlement de la loi sur le travail. A plus forte raison que la suppression de l'enregistrement du temps de travail mène à du travail gratuit. Et le travail gratuit viole les principes fondamentaux et d'équité du contrat de travail.

En 2018, cela fera 22 ans que la loi sur l'égalité salariale est entrée en vigueur. Et 37 ans depuis que l'article sur l'égalité est inscrit dans la Constitution. Il faut enfin des avancées concrètes pour éliminer le scandale toujours actuel de l'inégalité des salaires en raison du sexe. Si, comme nous l'avons constaté, les mesures volontaires n'aboutissent pas, il faut alors des mesures contraignantes et des compétences pour les appliquer. L'égalité salariale entre les sexes était déjà un point important lorsque l'Union syndicale suisse a été créée en 1880 (« Une rémunération égale pour une quantité de travail, qu'il soit fourni par un homme ou une femme ». Il est préoccupant que nous devions encore nous battre pour ce principe en Suisse. Pour les syndicats, la lutte pour davantage d'égalité salariale est de toute façon une priorité en 2018.

Et enfin, 2018 est l'année du centenaire de l'événement de politique intérieure le plus important qu'ait connu la Suisse au 20^e siècle (selon l'historien Willi Gautschi), à savoir la grève générale de novembre 1918. Nous vivons heureusement à une autre époque actuellement. Rétrospectivement, la grève générale a été centrale pour l'émancipation politique et économique du mouvement ouvrier. Alors qu'il aura fallu des décennies pour mettre en œuvre les revendications sur le droit de vote des femmes et l'introduction d'une AVS, de nombreuses conventions collectives de travail qui semblaient impossibles avant la grève ont été conclues dans son sillage. Et, la semaine de travail est passée d'un seul coup de 54 ou 59 heures à 48 heures, ce qui a permis la journée de huit heures pour des semaines qui étaient alors encore de six jours de travail. Cela ne s'était jamais produit jusque-là et ne s'est plus produit depuis.

L'Union syndicale suisse organise le 10 novembre 2018 une journée de commémoration sur la grève générale à Olten.